
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 12 MAI 2022, AU CRDITED ESTRIE

Présences :	Isabelle Boucher Gerald R. Cutting Dominique Dorion André Forest Jacques Fortier Marie-Paule Gendron Diane Gingras Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Michel Lafrance Denis Roussel Jean Roy Serge Therrien Alain Thivierge Stéphane Tremblay Raymonde Vaillancourt	Administrateur Administrateur Membre observateur Administrateur Président Membre observateur Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président-directeur général Administrateur
Absences motivées :	Jocelyne Faucher Patrice Lamarre Serge Lepage	Administrateur Administrateur Administrateur
Invitées :	Pascale Bélisle Annie Boisvert Daphnée Carrier Robin Marie Coleman Karine Duchaineau Linda Gagnon Lyne Jutras Marie-Claude Jutras Nathalie Tremblay	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques Directrice du programme jeunesse Présidente du comité de la relève des infirmières et des infirmiers Présidente-directrice générale adjointe Directrice générale adjointe du programme santé physique générale et spécialisée Directrice adjointe des services professionnels Directrice des ressources financières Présidente du conseil des infirmières et infirmiers auxiliaires Membre d'office du comité d'éthique clinique et organisationnelle

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 65^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2022

6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Avis et recommandations du comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers

7.1.2 Avis et recommandations du comité de la relève des infirmières et des infirmiers

7.1.3 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

7.1.4 Rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle

7.2.2 Rapport du protecteur du citoyen

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

7.3.1 Services jeunesse

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.4.1 Orientations budgétaires 2022-2023

7.5 Intégrer la mission universitaire

8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

8.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 28 avril 2022

9. Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.2 Nomination de chefs de service et/ou de département

9.1.3 Renouvellement mandat du chef de coordonnateur médical et officier en prévention et contrôle des infections

9.1.4 Modification des modalités d'allocation du budget de développement du Programme de soutien financier aux organismes communautaires

9.1.5 Désignation des représentants au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

9.4.2 Entente de service pour une ressource intermédiaire de 59 places

9.4.3 Renouvellement d'un bail de location pour un entreposage

9.4.4 Affectation des surplus de l'année générés par des projets de recherche terminés et des plateformes en fin d'exercice financier

9.4.5 Désignation d'un représentant pour compléter une demande de licence

9.4.6 Contrats de sages-femmes

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Renouvellement de cinq mandats

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre régulier

9.5.2 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux – Nomination d'une nouvelle chercheuse

10 Divers

11 Huis clos

11.1 Cadres supérieurs

12 Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Monsieur Alain Thivierge, membre désigné par le conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration, déclare avoir un conflit d'intérêts en lien avec le point 11.1.1 *Nomination de Mme Nathalie Bolduc à titre de directrice adjointe du volet qualité et évolution de la pratique à la Direction des services multidisciplinaires*. Par conséquent, il s'abstiendra du vote lors de la décision.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2022 en présentiel

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2022, sur proposition dûment appuyée, il est adopté tel que présenté.

Suivis

Aucun suivi n'est mentionné.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 15 avril au 12 mai 2022, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Avis et recommandations du comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers

Le président invite Mme Marie-Claude Jutras, présidente du conseil des infirmières et des infirmiers (CII) à présenter les avis et recommandations de l'exécutif du CII.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-5728 - 2022-05-12

Relative aux avis pour le soutien et encadrement de la pratique professionnelle en soins infirmiers

CONSIDÉRANT :

- que le rôle du conseil des infirmières et des infirmiers consiste à apprécier de manière générale la qualité et la sécurité des soins infirmiers dispensés dans l'établissement;
- que les maladies chroniques et le vieillissement de la population ne cessent de croître et que la population qui bénéficie des soins et services présente de multiples pathologies qui intensifient la complexité des soins. Que cette même population qui est de plus en plus informée et qui s'attend à recevoir des soins et services de qualité de la part des professionnels de la santé;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement unique au Québec, puisqu'il compte d'importantes infrastructures liées à la recherche, le soutien clinique doit être suffisant afin de concrétiser la mission universitaire de l'établissement qui s'actualise par l'intégration de six volets, dont ceux de

l'enseignement, de la recherche, du transfert des connaissances, des pratiques de pointe et du rayonnement (réf. <https://www.santeestrie.qc.ca/centres-recherche>);

- que la pratique infirmière évolue et que de nouvelles pratiques cliniques et modèles de soins différents qui répondront plus adéquatement aux besoins de l'utilisateur et ses proches, sont mises de l'avant;
- que principalement dans la dernière année, les publications, ou rapports émanant d'organismes ou institutions reconnus dans la défense ou la protection du public font ressortir l'importance du soutien clinique dans l'application des bonnes pratiques cliniques au niveau opérationnel;
- que le rapport des commissaires sur les états généraux de la profession infirmière 2021 a mis en évidence dans certains de ses libellés. Ainsi la diminution marquée des effectifs-conseils en soins infirmiers n'a pas permis que le personnel en soins puisse occuper son plein champ d'exercices;
- que selon la littérature, il est reconnu que les programmes de préceptorat ainsi que la supervision clinique :
 - permettent aux infirmières d'acquérir des connaissances et des compétences pour leur pratique;
 - améliorent la satisfaction de celles-ci à l'égard de leur nouveau milieu de travail et la rétention du personnel;
 - contribuent fortement à contrer la pénurie d'infirmières qui affecte les soins de santé et services au Québec.
- que dans les deux dernières années entre 15 et 20 % de la relève en soins infirmiers (0-2 ans) ont quitté le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et que les coûts associés à chaque départ se situent entre 20 000 \$ et 60 000 \$;
- que tel qu'énoncé par notre avis sur le bien-être au travail (mai 2021) ainsi que dans le cadre de référence organisationnel sur l'encadrement et le soutien clinique, l'approche d'accompagnement a plusieurs effets positifs tels que :
 - augmentation de la satisfaction au travail et la qualité du climat de travail;
 - augmentation de la rétention;
 - augmentation du sentiment de compétence et d'efficacité professionnelles;
 - diminution du stress au travail et de l'épuisement professionnel;
 - contribution au développement des compétences des intervenants;
 - amélioration de la qualité des services offerts aux usagers;
 - reconnaissance et valorisation de l'expérience des professionnels;
- que le manque de ressources en soutien clinique ne permet pas actuellement l'application entière des bonnes pratiques de gestion. Le processus d'intégration du nouveau personnel, tel que défini par le guide d'orientation du nouveau personnel lors des mouvements internes du personnel soignant au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, en est impacté;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est donné comme vision d'avoir une culture d'organisation apprenante pour l'ensemble de ses employés et que cette vision est l'essence même du cadre de référence encadrement et soutien clinique;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UN MEMBRE APPUYÉ :

DE PRENDRE ACTE : - l'avis pour le soutien et encadrement de la pratique professionnelle en soins infirmiers;

DE MANDATER : - le **comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques** du conseil d'administration, qui sera **soutenu par la direction des soins infirmiers**, le cas échéant, afin de :

- prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- interpeller les directions concernées, au besoin;

- assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable de six (6) mois;
- assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qui lui sont faites.

7.1.2 Avis et recommandations du comité de la relève des infirmières et des infirmiers

Le président invite Mme Daphnée Carrier, présidente du comité de la relève des infirmières et des infirmiers, à présenter les avis et recommandations émis par cette instance.

Après échanges, la résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-5729 - 2022-05-12

Relative aux avis sur le rehaussement du Programme d'intégration de la relève infirmière praticienne spécialisée, infirmière et infirmière auxiliaire

CONSIDÉRANT : le comité de la relève infirmière, sous-comité du conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS recommande les actions suivantes :

- Le rehaussement du programme d'intégration et de soutien pour les IPS, les infirmières et les infirmières auxiliaires, conçu spécifiquement pour les candidates infirmières praticiennes spécialisées (CIPS), les candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI), et les candidates à l'exercice de la profession infirmière auxiliaire (CEPIA), respectivement :
 - Pour les CIPS, ce programme pourrait inclure :
 - Des séances préparatoires (par exemple : ateliers de formation, exercices pédagogiques) en vue de l'examen de l'ordre professionnel;
 - Des groupes de soutien auprès des CIPS en situation d'échec aux examens de leur ordre professionnel;
 - L'offre du préceptorat par une préceptrice ayant des connaissances approfondies de la profession, du champ d'exercice et des besoins des IPS (par exemple : accompagnement par une IPS, lorsque possible);
 - La création d'un programme d'internat de six (6) mois pour les IPS en santé mentale et d'un (1) an pour les IPS en pédiatrie et en soins aux adultes.
 - Pour les CEPI, en plus des séances préparatoires et des groupes de soutien déjà existants pour cette catégorie de profession, ce programme pourrait inclure :
 - Un accompagnement durant leur parcours scolaire (par exemple : externat en soins infirmiers durant l'été, mais également durant le temps des fêtes [durant l'ensemble de l'année scolaire si permis par les instances décisionnelles]).
 - Pour les CEPIA, ce programme pourrait inclure :
 - Des séances préparatoires (par exemple : ateliers de formation, exercices pédagogiques) en vue de l'examen de l'ordre professionnel;
 - Des groupes de soutien auprès des CEPIA en situation d'échec à l'examen de leur ordre professionnel;
 - L'offre du préceptorat par une préceptrice ayant des connaissances approfondies de la profession, du champ d'exercice et des besoins des infirmières auxiliaires (par exemple : accompagnement par une infirmière auxiliaire lorsque possible);
 - Ce programme pourrait être développé par des conseillères en soins infirmiers en collaboration avec un groupe consultatif d'infirmières auxiliaires expérimentées de divers milieux cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour assurer la représentativité des besoins du champ d'exercice visé et la cohérence avec les besoins de la profession.

Ce groupe consultatif d'infirmières auxiliaires expérimentées pourrait également agir en tant que mentors séniors auprès des tutrices infirmières auxiliaires terrains et être consulté lors de la mise à jour de protocoles, de procédures et de documents relatifs à la pratique de l'infirmière auxiliaire.

- L'élaboration d'une offre de formation prolongée (par exemple : une (1) semaine) sur les particularités de la spécialité d'embauche lors de l'entrée en fonction des externes en soins infirmiers, des infirmières (et CEPI) et des infirmières auxiliaires (et CEPIA), ainsi que l'offre d'une formation continue adaptée à la spécialité durant les deux (2) premières années de pratique;
- Le rehaussement du mentorat clinique auprès de la relève IPS, infirmière et infirmière auxiliaire, potentiellement via des plateformes de mentorat en ligne (par exemple : MentorCity et Together) après leurs premiers deux (2) ou trois (3) ans en fonction. Ces plateformes offrent du jumelage personnalisable et ajustable, soit individuel ou de groupe, entre des mentors et des mentorés, en fonction d'objectifs précis. Ils s'intègrent dans des plateformes telles que Microsoft Teams;
- D'assurer le respect des temps d'orientation des CEPI et des CEPIA (par exemple : certaines CEPI démontrant plus de compétences se voient couper leurs temps d'orientation pour combler des besoins d'infirmières);
- De rendre obligatoire la formation « Adopter des stratégies gagnantes en supervision », ainsi que les trois (3) volets de la formation ACR-Tutorat sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) aux IPS, infirmières et infirmières auxiliaires qui seront des tutrices pour des CIPS, des CEPI, des externes en soins infirmiers, et des CEPIA;
- De responsabiliser les équipes cliniques dans leurs rôles et responsabilités quant à l'identification des meilleures personnes pour agir à titre de tutrices et de soutenir leur développement avec une posture d'accompagnement ;
- Mettre de l'avant le rôle des ASI dans le soutien et l'encadrement clinique des nouvelles ressources afin de faciliter l'intégration dans un secteur d'activité;
- De rendre disponibles des mentors / personnes exerçantes des activités de soutien clinique (IPS, infirmières et infirmières auxiliaires d'expérience) pour soutenir et accompagner les tutrices de leurs titres d'emploi respectifs. D'offrir à ces mentors une formation et un soutien sur leur rôle auprès de la relève;
- De s'assurer du déploiement (par exemple : publiciser les documents, le processus d'évaluation ainsi que les endroits où ils se retrouvent) et de l'utilisation des ressources existantes permettant l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de la relève en soins infirmiers tout en continuant leur bonification (par exemple : cahier d'évaluation des compétences/progression de la relève);

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : - de l'avis pour le rehaussement du programme d'intégration de la relève infirmière;

DE MANDATER : - le comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du conseil d'administration, qui sera soutenu par la direction des soins infirmiers, le cas échéant, afin de :

- prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- interpellier les directions concernées, au besoin;
- assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable de six (6) mois;

- assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qui lui sont faites.

Le président remercie Mmes Jutras et Carrier pour le dépôt des avis et recommandations et souligne qu'aujourd'hui est la journée nationale des infirmières et des infirmiers.

7.1.3 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Comme prévu à l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, en raison de leur état mental, le président-directeur général fait rapport au conseil d'administration, pour la période concernée, du nombre de mises sous une garde préventive ou provisoire, du nombre de mises sous une garde autorisée en vertu de l'article 30 du Code civil et du nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

7.1.4 Rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie

Le président invite Dre Linda Gagnon, coordonnatrice du GIS et directrice adjointe à la Direction des services professionnels, à présenter le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie.

Tel que prévu à la Loi sur les soins de fin de vie, chaque année, le rapport annuel est présenté aux membres du conseil d'administration et doit notamment indiquer le nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs, le nombre de sédations palliatives continues administrées, le nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées, le nombre d'aides médicales à mourir administrées, de même que le nombre d'aides médicales à mourir qui n'ont pas été administrées et les motifs pour lesquels elles ne l'ont pas été.

Le rapport fait aussi état, le cas échéant, du nombre de sédations palliatives continues et d'aides médicales à mourir administrées à domicile ou dans les locaux d'une maison de soins palliatifs par un médecin, à titre de médecin exerçant sa profession dans un centre exploité par l'établissement.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-5730 - 2022-05-12

Relative à l'adoption du rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie

CONSIDÉRANT :

- que la Loi concernant les soins de fin de vie prévoit que le président-directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie (art. 8);
- que la Loi concernant les soins de fin de vie prévoit que l'établissement doit inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion (art. 8);
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER :

le rapport sur les soins de fin de vie pour transmission à la Commission sur les soins de fin de vie.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle 2021-2022

Le président invite Mme Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, et Dre Perrine Granger, présidente du comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO), à présenter le rapport annuel 2021-2022.

À tour de rôle elles présentent les réalisations ayant eu lieu au cours de l'année en contexte de pandémie, dont, entre autres, la contribution au développement d'une culture éthique dans l'organisation et le réseau québécois. Aussi, neuf rencontres de l'exécutif et huit rencontres du CÉCO se sont tenues et plusieurs membres ont contribué à de multiples travaux, selon leur expertise, intérêts et disponibilités.

Elles font état du principal indicateur de performance pour le nombre de demandes de soutien à la réflexion éthique reçues au CÉCO, qui est suivi périodiquement par le comité de vigilance et de la qualité.

Madame Tremblay et Dre Granger terminent en informant les membres des enjeux existants et/ou émergents au cours de l'année.

Le président les remercie de leur présentation et les membres prennent acte du rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle 2021-2022.

7.2.2 Rapport du Protecteur du citoyen

Le président directeur général assure un suivi suite au dépôt public du rapport du Protecteur du citoyen sur l'hébergement le 5 mai dernier.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

7.3.1 Les programmes jeunesse

Le président invite Mme Annie Boisvert, directrice du programme jeunesse, à présenter les programmes jeunesse.

De la conception, à la femme enceinte et tout au long du développement d'un enfant, les professionnels de la santé et des services sociaux sont là pour les situations spécifiques, pour aider et accompagner les enfants, les jeunes, les familles et les futurs parents.

L'Estrie s'est dotée d'un plan d'action pour mieux soutenir et accompagner les jeunes et leur famille, dont le plan d'action pour les jeunes et leur famille (PAJEF), qui comporte 44 projets regroupés en quatre axes, les mêmes axes du mémoire. Ce plan est coporté par les partenaires estriens et l'ensemble des projets sont en cohérence avec les recommandATIONS de la Commission Laurent.

Madame Boisvert fait un survol du plan d'action et présente en détail la trajectoire des services aux jeunes en difficulté.

Elle termine en détaillant les programmes AGIR TÔT et CRISE-ADO-FAMILLE-ENFANCE (CAFE), suivis de la trajectoire des services en santé mentale.

Le président remercie Mme Boisvert pour la présentation.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.4.1 Orientations budgétaires 2022-2023

Le président invite Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter les orientations budgétaires 2022-2021.

L'évolution du contexte entourant la pandémie de la COVID-19 maintient des pressions sur l'ensemble des systèmes de gestion et plus particulièrement sur les ressources humaines et financières du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

L'équilibre budgétaire de l'établissement est fragile pour la prochaine année financière considérant la pression sur les dépenses de l'établissement. Par conséquent, l'établissement fait appel à la collaboration des directions pour minimiser les impacts financiers et permettre un pivot de l'efficacité vers l'efficience.

Pour atteindre les objectifs et les résultats attendus, l'établissement propose plusieurs initiatives visant à déployer tous les efforts nécessaires, utiliser de façon judicieuse les ressources et encourager les employés à s'engager à tous les niveaux.

Le président remercie Mme Jutras pour la présentation.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 28 avril 2022

Le président expose les principaux points traités lors de la rencontre.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité préalablement au conseil d'administration. Par conséquent, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-5708 à 5723 et 5748 - 2022-05-12

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA-5731 - 2022-05-12

Relative à la nomination de Dr Sébastien Roulier pour la chefferie du Service de soins intensifs pédiatriques, du Département de pédiatrie

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 26 avril 2022;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : de renouveler le mandat de Dr Sébastien Roulier pour la chefferie du Service de soins intensifs pédiatriques, du Département de pédiatrie, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} mars 2022 et se terminant le 28 février 2026.

9.1.3 Renouvellement de mandat du chef de coordonnateur médical et officier en prévention et contrôle des infections

RÉSOLUTION : CA-5733 - 2022-05-12

Relative au renouvellement de mandat du chef de coordonnateur médical et officier en prévention et contrôle des infections

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que Dr Vincent Masse est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles de Dr Vincent Masse;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service ou de département cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 26 avril 2022;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le renouvellement du mandat du Dr Vincent Masse à titre de chef de coordonnateur médical et officier en prévention et contrôle des infections pour une durée de quatre ans au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.1.4 Modification des modalités d'allocation du budget de développement du Programme de soutien financier aux organismes communautaires

RÉSOLUTION : CA-5732 - 2022-05-12

Relative au rehaussement du pourcentage de la balise de l'enveloppe consacrée au rattrapage financier

- CONSIDÉRANT :**
- l'adoption d'une résolution à cet effet au conseil d'administration du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie;
 - le consensus auprès des organismes communautaires;
 - que d'année en année, de moins en moins d'organismes sont à moins de 30 % de leur balise de financement;
 - l'avis favorable des membres du comité ROC-CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE MODIFIER : la balise de répartition de financement à 40 % pour la répartition de 50 % de l'enveloppe de rehaussement disponible consacrée au rattrapage financier.

9.1.5 Nomination des représentants au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie

RÉSOLUTION : CA-5747 - 2022-05-12

Relative à la nomination des représentants au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 21 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* précise la composition du conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit nommer, selon l'article 21,4 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence*, les membres représentant le CIUSSS de l'Estrie – CHUS dont le territoire est desservi par le Centre de communication santé Estrie pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie;
 - qu'en vertu des codes et règlements du Centre de communication santé Estrie, le mandat des membres de son conseil d'administration vient à échéance aux deux (2) ans;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Bruno Brassard, directeur adjoint des programmes de la déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience physique, des services spécialisés gériatriques et du soutien à domicile, Mme Claudie Gagnon, coordonnatrice des services des urgences à la Direction des soins infirmiers, et Dr Wayne Smith des Services des urgences et préhospitaliers à la Direction des services généraux à titre de représentants de l'établissement au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie.

9.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-5734 - 2022-05-12

Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ

CONSIDÉRANT :

- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER :

le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation CHSLD Leclerc – 19505 / CHSLD Villa Bonheur – 12345 / CHSLD de Waterloo – 04264 / CHSLD de Granby – 01034 / CHSLD Marie-Berthe Couture – 15585 / CHSLD Vittie-Desjardins - 19335 :

- Dre Marie-Claude Risler, assistante-chef, CHSLD/Cognition

le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation CIUSSS de l'Estrie – CHUS – 94404 :

- Mme Gaëlle Simon, directrice des services généraux

le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation Hôpital Fleurimont / 0116X – Hôtel-Dieu de Sherbrooke / 0110X / Centre de réadaptation de l'Estrie / 18393 :

- Dr Nicolas Giorgi, chef du service de psychiatrie.

9.4.2 Entente de service pour une ressource intermédiaire de 59 places

RÉSOLUTION : CA-5736 - 2022-05-12

Relative à l'adjudication de l'ajout d'une entente de service de location d'espace additionnel pour une ressource intermédiaire (RI) de 59 places en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) et l'ajustement du coût estimé pour le bail

- CONSIDÉRANT :**
- que les places à vocation de ressource intermédiaire sont essentielles pour maintenir un accès à l'hébergement afin de répondre aux besoins de la clientèle DI-TSA-DP;
 - que le budget pour cette nouvelle entente de service est disponible sur la période prévue;
 - que la valeur du contrat d'exploitation des places en RI s'élève à plus de 4 M\$ et qu'au-delà de ce montant, le processus d'acquisition prévoit l'adoption d'une résolution favorable par le conseil d'administration en vertu des « *lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* »;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information mise à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

**D'ADOPTER ET
AUTORISER :** l'adjudication d'un contrat de service avec une ressource intermédiaire (RI), conforme aux exigences cliniques, d'une durée de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur estimée à 58 705 503 \$ pour le bail et 7 369 560 \$ pour l'entente de service pour un total combiné estimé à 66 075 063 \$ sur une période de quinze (15) ans.

9.4.3 Renouvellement d'un bail de location pour un entreposage

RÉSOLUTION : CA-5735 - 2022-05-12

Relative au renouvellement d'un bail pour un espace d'entreposage au 253 rue Michaud à Coaticook

- CONSIDÉRANT :**
- que nous occupons les lieux depuis 2015;
 - que nous pouvons comparer ce dossier aux coûts de location de mini-entrepôts situés à Coaticook (entre 4,75 \$ et 7,18 \$ du m²);
 - qu'un déménagement des articles entreposés n'est pas avantageux;
 - que les locaux d'entreposage de cette dimension pour l'entreposage dans le RLS de Coaticook sont peu nombreux;
 - la recommandation favorable de la Direction des services techniques quant au besoin de cet emplacement sur la durée totale du bail;
 - que le coût du bail respecte l'enveloppe budgétaire prévue;
 - que l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux est préalable à la signature du bail;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay à signer le bail au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS avec Ballas Investment Corporation, pour un montant total de 24 000 \$, sur une période de deux (2) ans, et ce, une fois l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux reçue.

9.4.4 Affectation des surplus de l'année générés par des projets de recherche terminés et des plateformes en fin d'exercice financier

RÉSOLUTION : CA-5737 - 2022-05-12

Relative à l'autorisation d'affecter les surplus de l'année générés par des projets de recherche terminés et des plateformes en fin d'exercice financier, malgré le déficit de l'établissement, et ce, de façon récurrente pour les années subséquentes (au besoin)

- CONSIDÉRANT :**
- que ces sommes sont nécessaires en soutien aux activités de recherche et à la pérennisation des activités des plateformes;
 - que ces sommes permettront de contribuer au rayonnement de la recherche dans notre établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'affectation des surplus de l'année générés par des projets de recherche terminés et des plateformes en fin d'exercice financier, malgré le déficit de l'établissement, et ce, de façon récurrente pour les années subséquentes (au besoin).

9.4.5 Désignation d'un représentant pour compléter une demande de licence

RÉSOLUTION : CA-5738 - 2022-05-12

Relative à la désignation d'un représentant pour compléter une demande de licence

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une telle résolution est exigée par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser la personne-ressource de l'établissement à compléter la demande;
 - qu'aucune licence n'a été émise à l'établissement pour l'année en cours;
 - qu'une telle licence est requise pour faire des tirages moitié-moitié afin de financer des activités sociales réunissant des groupes d'employés;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Mme Nathalie Guesneau, spécialiste en procédés administratifs à la Direction des ressources financières (DRF) et membre du Comité bien-être de la DRF au travail, comme personne désignée à la section 2 – Identification de la personne-ressource de la demande de licence de tirage moitié-moitié de moins de 5 000 \$ de la Régie des alcools, des courses et des jeux, à agir au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.4.6 Renouvellement de contrats de sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-5739 - 2022-05-12

Relative au renouvellement de contrats de sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- la conclusion d'une entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - la conclusion d'un contrat de service selon la Loi sur les sages-femmes et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
 - l'évaluation faite par le conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - la recommandation du conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
 - les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels que :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion des effectifs (ex. : temps supplémentaire, temps à reprendre, remplacements des jours fériés, absences pour maladie, etc.).
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le président-directeur général à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, à octroyer le contrat de :

- **Morwenna Tossier**, future membre de l'OSFQ, numéro de permis à venir, en tant que sage-femme à temps partiel occasionnel à 28 h/semaine, 32 suivis par année complète, pour une période débutant le 13 juin 2022 et se terminant le 31 mars 2023, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis;

DE MODIFIER : le contrat de :

- **Anabel Gravel Chabot**, membre de l'OSFQ, numéro de permis 2013, sage-femme à temps partiel occasionnel, réduisant son contrat à 21 h/semaine, correspondant à 24 suivis par année, pour une période débutant le 16 mai 2022 et se terminant le 31 mars 2024.

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Renouvellement de cinq mandats

RÉSOLUTION : CA-5740 - 2022-05-12

Relative au renouvellement de mandat de Mme Sylvie Desrosiers, Me Nathalie Grégoire, Mme Vanessa Chenel, Dr Frédéric Dallaire et Pre Louise Bernier

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : les renouvellements du mandat de Mme Sylvie Desrosiers, Me Nathalie Grégoire, Mme Vanessa Chenel, Dr Frédéric Dallaire et Pre Louise Bernier pour une période de trois (3) ans.

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre régulier

RÉSOLUTION : CA-5741 - 2022-05-12

Relative au changement de statut de membre régulier à membre substitut au sein du comité d'éthique de la recherche pour Mme Arzamina Spahic-Blazevic, représentante scientifique sciences sociales

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le changement de statut de membre régulier à membre substitut de Mme Arzamina Spahic-Blazevic, et ce, jusqu'à la fin de son mandat le 23 novembre 2024.

9.5.2 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux – Nomination d'une nouvelle chercheuse

RÉSOLUTION : CA-5742 - 2022-05-12

Relative à la nomination d'une nouvelle chercheuse à titre de membre régulier de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux

CONSIDÉRANT :

- la recommandation favorable du comité exécutif de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux;
- la pertinence des domaines d'expertise de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Pre Anta Niang comme nouvelle membre chercheuse régulière de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est mentionné.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman et Karine Duchaineau.

Monsieur Alain Thivierge étant en conflit d'intérêts, s'abstiendra du vote lors de la décision au point 11.1.1.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Nomination de Mme Nathalie Bolduc à titre de directrice adjointe du volet qualité et évolution de la pratique à la direction des services multidisciplinaires

RÉSOLUTION : CA-5745 - 2022-05-12

Relative à la nomination de Mme Nathalie Bolduc à titre de directrice adjointe du volet qualité et évolution de la pratique à la direction des services multidisciplinaires

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint du volet qualité et évolution de la pratique à la Direction des services multidisciplinaires;
 - la nomination de la titulaire, Mme Sylvie Martel, à titre de directrice des services multidisciplinaires, en raison du départ à la retraite de M. André Lortie, actuellement directeur de cette même direction;
 - la qualité de la candidature de Mme Nathalie Bolduc afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Nathalie Bolduc à titre de directrice adjointe du volet qualité et évolution de la pratique à la direction des services multidisciplinaires.

11.1.2 Modification et ajustement de la rémunération de M. Donald Haineault dans le cadre de ses fonctions à titre de directeur général adjoint

RÉSOLUTION : CA-5746 - 2022-05-12

Relative à la modification et ajustement de la rémunération de M. Donald Haineault dans le cadre de ses fonctions à titre de directeur général adjoint

- CONSIDÉRANT :**
- l'embauche intérimaire à titre de directeur des services généraux à partir du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal avec une rémunération au maximum de la classe salariale, soit une classe 47 (prévue pour le poste de DSG);
 - la modification rétroactive de sa rémunération au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et un ajustement et majoration à une classe salariale 48;
 - sa nomination dans des fonctions de hors cadre à titre de directeur général adjoint au sein de la Direction générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que sa rémunération dans ses fonctions de hors cadre a été établie à partir de son mandat à titre de directeur des services généraux (classe 47) avec une majoration de 10 %;
 - que M. Haineault puisse bénéficier d'un salaire ajusté en fonction de l'analyse effectuée dans le cadre de ses anciennes fonctions au sein du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal passant d'une classe salariale 47 à une classe salariale 48;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage à agir rétroactivement en fonction de sa date de nomination et d'entrée en fonction à titre de directeur général adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la modification et l'ajustement de la rémunération de M. Donald Haineault dans le cadre de ses fonctions à titre de directeur général adjoint au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et procéder rétroactivement selon sa date de nomination et d'entrée en fonction dans ce nouveau poste.

Le président souligne le départ de Mme Marie-Paule Gendron, membre observatrice désignée par les Fondations de l'établissement depuis plus de quatre ans. Une motion de remerciements est faite de la part de tous les membres.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 05.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire